

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SOUSCRIPTION DE L'ACTE DE SOUS-TRAITANCE N°1
DU MARCHE D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES N°2024-01**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu l'arrêté n°2020-58 du 5 juin 2020 attribuant une délégation de signature à M. Vincent LUCOTTE, DGS, à l'effet de signer les actes de sous-traitance en matière de commande publique ;

Vu la notification de l'attribution dudit marché le 09 juillet 2024 à la société TPF UTILITIES ;

Vu la décision n°2024-102 du 8 juillet 2024 approuvant l'attribution du marché mentionné à ladite société ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est approuvé l'acte de sous-traitance n°1 de la société TPF UTILITIES (156/220 rue des Famards – Acticentre de Lesquin – Bât A – CRT 2 – 59273 FRETIN) titulaire du marché n°2024-01 :

- auprès de la Société MPCC ENERGIES (27 rue du Rinchon – 59660 MERVILLE) pour un montant de 6.860 € HT (TVA due par le titulaire) pour l'entretien et le changement gaz des radiants ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

ARTICLE 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans les 2 mois de sa publication.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 18 février 2025

DEC 2025-026



Pour le maire,

Le DGS

Vincent LUCOTTE